

Case Details

Case Details

National ID	Appell Civili Numru 684/2007/1
État membre	Malte
Common Name	HPS Trading Limited vs Dr. Martin Debattista u Celia Debattista
Decision type	Autre
Decision date	30/10/2009
Jurisdiction	Qorti ta' l-Appell
Objet	
Demandeur	
Défendeur	
Mots clés	

Directive Articles

Consumer Sales and Guarantees Directive, [Article 2, 5](#).

Headnote

La Cour d'appel a rejeté l'appel d'un consommateur qui a refusé de payer le solde restant de 2 073,14€ pour des travaux et des matériaux nécessaires à l'installation d'un système de chauffage au sol chez lui par l'entreprise engagée. En se prévalant de l'article 73 de la loi relative aux affaires des consommateurs, le consommateur a soutenu qu'il y avait un défaut de conformité. L'entreprise a contesté la prétention du consommateur en arguant que la cause de responsabilité n'était pas identifiable car un tiers était impliqué dans les travaux effectués dans l'appartement. La cour a retenu qu'en l'absence d'un rapport de causalité directe entre les travaux effectués par l'entreprise et le défaut, et ceci car le consommateur n'avait pas donné son accord à l'entreprise d'enquêter sur le fait générateur de responsabilité, l'attribution de faute dans l'abstrait ne suffirait pas pour engager la responsabilité de l'entreprise.

Facts

Legal issue

Décision

Full Text: [Full Text](#)

Related Cases

No results available

Legal Literature

No results available

Result